

**CONSEIL D'ECOLE**  
**20 février 2015 – COISEVAUX**

<b>PRESENTS</b>	<b>MAIRIES</b> BOULLEE Luc (VERLANS) BOURQUIN Robert (COISEVAUX) CLEMENT Gérard (TAVEY) GILLE Grégoire METTEY Pascal (TREMOINS) VARESCHARD Dominique (Héricourt)	<b>DDEN</b> JEUDY Marie-Jeanne	<b>PARENTS</b> BOUCHE Estelle CHARTON Anne COOLS Céline GREF Coralie FONTAINE Delphine NINOT Matthieu SIRJEAN Célia	<b>ENSEIGNANTS</b> BANDELIER Anne-Laure CHAGROT Sylvie CLERC Valérie GATT Christelle GUYOT Catherine GUYOT Philippe SANCHEZ Nathalie VILELA Sylvie
<b>EXCUSES</b>	VALLEY Cécile, QUIRICI Gêrôme (parents d'élèves), PALLARO Caroline (enseignante)			

*Début du Conseil d'Ecole : 17 h 30 - Fin du Conseil d'Ecole : 19 h 30*

**ORDRE DU JOUR**  
**Carte scolaire 2015 – 2016**  
**Conseil Ecole/Collège – Affelnet 6<sup>ème</sup>**  
**Calendrier 2<sup>ème</sup> semestre**  
**Questions diverses**

**1 – CARTE SCOLAIRE 2015 - 2016**

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	Totaux
PS	7 + 16									23
MS		23								23
GS			15							15
CP				24						24
CE1				1	25	1				27
CE2						19				19
CM1							26	2		28
CM2								20	1	21
<b>Totaux</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>180</b>

Carte scolaire pour la Haute-Saône : +0 poste

Pour information, le seuil de fermeture pour passer de 8 classes à 7 classes est actuellement de 185 élèves.

Le seuil de réouverture de la 8<sup>ème</sup> classe est de 192 élèves minimum.

Projets immobiliers à court terme dans les communes : pas d'évolution dans les projets présentés en 2014-2015

## 2 – CONSEIL ECOLE / COLLEGE - AFFELNET

### 2-1 CONSEIL ECOLE/COLLEGE

La mise en place du conseil école/collège s'effectue progressivement depuis l'année scolaire 2013-2014.

Le conseil école/collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés notamment au profit des élèves les plus fragiles. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci.

#### LES MISSIONS DU CONSEIL ECOLE/COLLEGE

Le conseil école/collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances. Le programme d'actions et le bilan sont transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale.

Le conseil école/collège peut créer des commissions école/collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs des actions de son programme. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école/collège.

#### LA COMPOSITION DU CONSEIL ECOLE/COLLEGE

Le conseil école/collège comprend :

- ✓ le principal du collège ou son adjoint
- ✓ l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou son représentant
- ✓ des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège
- ✓ des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège

Le conseil école/collège est présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou son représentant.

Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré fixent le nombre des membres du conseil école/collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

### 2-2 AFFELNET 6<sup>EME</sup>

Pour la première fois cette année, le département de la Haute-Saône met en œuvre l'application nationale Affelnet 6<sup>ème</sup>, destinée à gérer l'entrée des élèves en 6<sup>ème</sup> dans les collèges publics du département. Tous les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> sont concernés par cette procédure qui se déroulera du 19/02 au 15/05/15.

Cette application Affelnet 6<sup>ème</sup> permet :

- ✓ la dématérialisation du dossier administratif d'entrée en 6<sup>ème</sup> (M. GUYOT fait part de son scepticisme quant à cette dématérialisation : sont d'ores et déjà prévus : un courrier d'information classe bilangue, un bulletin d'inscription classe bilangue, le volet 1 du dossier à distribuer et renseigner à la rentrée de mars, le volet 2 du dossier à distribuer et renseigner courant avril, le dossier collège...)
- ✓ le traitement informatisé des affectations en 6<sup>ème</sup> dont les demandes de dérogation de secteur,
- ✓ la diffusion des résultats d'affectation aux familles, aux écoles et aux collèges.

Le secteur scolaire est défini par le domicile de l'élève et non par l'école fréquentée. Des dérogations sont possibles mais sont conditionnées à des motifs précis et à la remise de pièces justificatives.

Les familles concernées seront amenées à compléter un 1<sup>er</sup> document à rendre pour le 20/03, dernier délai, puis un 2<sup>ème</sup> document à rendre pour le 15/04, dernier délai. Il est explicitement précisé qu'aucune demande parvenue hors délai ne sera examinée.

### 3 – CALENDRIER 2<sup>ème</sup> SEMESTRE

- ✓ Animations sur le thème des déchets, financées par le SYTEVOM  
GS : lundi 9/02 – lundi 16/02 – mardi 17/02  
CP/CE1 (1) : lundi 9/02 – mardi 17/02  
CP/CE1 (2) : lundi 13/04 – lundi 20/04
- ✓ Visite du collège Pierre et Marie Curie : vendredi 13 février toute la journée
- ✓ 3<sup>ème</sup> animation contes (GS et CE2) : vendredi 17 avril matin
- ✓ Sortie Belfort CE2/CM1 : vendredi 15 mai toute la journée
- ✓ Sortie Ronchamp CM2 : vendredi 22 mai toute la journée
- ✓ Ecole qui Chante (CP à CM2) : vendredi 29 mai après-midi
- ✓ Sortie Mailleroncourt-Charette (CP/CE1) : vendredi 5 juin toute la journée
- ✓ Présentation des activités de la maternelle : date à définir



#### Amis des Ecoles

Jeux de société à Coisevaux (15/03/15)  
Après-midi récréative (18/04/15)  
Vente de fleurs (12/05/15)

Repas et kermesse (27/06/15)  
Jus de pomme (26/09/15)  
Vente de fromages (15 et 16/10/15)

### 4 – QUESTIONS DIVERSES

#### 4.1 QU'EN EST-IL DU WIFI A L'ECOLE PRIMAIRE ? (cf. question posée lors du CE du 21/02/14)



L'Assemblée nationale a adopté le 29 janvier 2015 sans modification, en deuxième lecture, la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. Il s'agit donc du wifi dans les écoles primaires.

C'est l'article 7 qui concerne particulièrement les écoles. Il précise les éléments suivants :

*I. – Dans les établissements mentionnés au chapitre IV du titre II du livre III de la deuxième partie du code de la santé publique, l'installation d'un équipement terminal fixe équipé d'un accès sans fil à internet est interdite dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de trois ans.*

*II. – Dans les classes des écoles primaires, les accès sans fil des équipements mentionnés à l'article 184 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement installés après la publication de la présente loi sont désactivés lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour les activités numériques pédagogiques.*

*III. – Dans les écoles primaires, toute nouvelle installation d'un réseau radioélectrique fait l'objet d'une information préalable du conseil d'école.*

#### 4.2 MODIFICATIONS DES ACTIVITES SPORTIVES

En raison de l'absence du maître-nageur depuis le mois de novembre, les activités sportives financées par la Ville d'Héricourt ont été supprimées ou modifiées.

##### **Créneau Sport pris en charge par M. Lionel WITTIG (financement total Ville d'Héricourt)**

**lundi de 10 h 15 à 11 h 15 supprimé lorsque M. WITTIG remplace le maître-nageur**

- ✓ du 22/09/14 au 24/11/14 (7 séances maximum) – CP/CE1 de Mme GATT - Gymnastique
- ~~✓ du 01/12/14 au 26/01/15 (7 séances maximum) – CP/CE1 de Mme CLERC – Gymnastique~~
- ✓ du 02/02/15 au 30/03/15 (6 séances maximum) – CM1 – Arts du cirque
- ✓ du 13/04/15 au 08/06/15 (5 séances maximum) – CE2 – Boxe ou jeux pré-sportifs

##### **Créneau Piscine pris en charge par M. Patrick GUYOT (financement total Ville d'Héricourt)**

**lundi de 9 h 30 à 10 h 30 (départ 9 h 15 – retour vers 10 h 45)**

- ✓ du 08/09/14 ~~au 31/01/15~~ au 20/02/15 : CE2 (17 séances) – fin de période repoussée pour remplacer les séances annulées et mettre en place l'activité « Déchets – SYTEVOM ».
- ✓ ~~du 02/02/15~~ du 09/03/15 au 26/06/15 : CE1 (15 12 séances), accompagnés par Mme CLERC.  
Mme GATT prendra en charge tous les CP à l'école.

#### **4.3 CREATION D'UNE ASSOCIATION LOI 1901**

Actuellement, la Coop scolaire est affiliée à l'OCCE sans jamais bénéficier des services de l'OCCE (méconnaissance, négligence, éloignement...).

Coût 2014-2015 : 366,30 € d'adhésions (198 personnes) et 49,50 € d'assurance MAE/MAIF, soit 415,80 €.

En créant une association loi 1901 (44 € pour l'inscription au Journal Officiel), il n'y aurait plus que le contrat d'assurance à payer (350 € à la MAIF ( !), 60 € environ à la MAE...).

C'est pourquoi les enseignants ont-ils décidé de créer l'association « La Cagnotte » dont l'objectif est *d'organiser des sorties scolaires, des spectacles, d'enrichir les activités éducatives, de proposer des ventes de photos, de produits locaux, de productions d'élèves ou autres et toutes actions visant à financer le Pôle des Ecoles Liées de Coisevaux...*

Présidente : Anne-Laure BANDELIER – Secrétaire : Catherine GUYOT – Trésorier : Philippe GUYOT

#### **4.4 VENTE DES ANCIENS MEUBLES, JEUX**

Les enseignants font part au SIVU de leur volonté de débarrasser l'école des vieux meubles et des jeux devenus obsolètes ou plus aux normes. Un état sera communiqué au SIVU qui prendra les dispositions nécessaires.

#### **4.5 SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE**

Suite à une question soulevée plusieurs fois, notamment lors du CE du 21/02/14 et du CE du 7/11/14, M. GUYOT a contacté les services du Conseil Général de Haute-Saône afin de signaler la dangerosité du carrefour RD9 / RD128.

Dans son arrêté P03-15 du 13 février 2015, le Conseil Général décide :

- de limiter la vitesse à 70 km/h de chaque côté du carrefour,
- de mettre en place une signalisation réglementaire,
- d'élargir l'accotement au droit du carrefour.

Les enseignants renouvellent leur remarque quant à la dangerosité du carrefour entre la RD128 et le Chemin de la Louvière qui mène à Champey. En effet, la vitesse des véhicules venant de Champey à cette intersection est bien trop élevée et la visibilité n'est pas suffisante malgré la taille de la haie. Ils souhaitent la mise en place d'un « stop » ou d'une balise. Un courrier sera adressé au Conseil Municipal de Coisevaux.

#### **4.6 QUESTIONS DES PARENTS D'ELEVES**

##### **4.6.1 ECOLE**

###### **a) Goûter des enfants en APC**

*Nous avons été interpellés par des parents à propos du goûter des enfants qui sont en APC (pour rappel uniquement le mardi soir après la classe) : ils le prennent dehors (souvent assis par terre) malgré les températures hivernales. Ne serait-il pas possible de le prendre à l'intérieur ?*

###### **Réponse :**

Quelques remarques des enseignants :

- Avant leur suppression à l'école, les goûters étaient pris pendant les récréations quelle que soit la température.
- Même quand ils ne goûtent pas, de nombreux enfants s'assoient par terre pendant les récréations, alors qu'ils peuvent le faire sur des bancs s'ils le souhaitent.
- Les goûters parfois trop copieux demandent beaucoup de temps aux enfants, ils ne peuvent pas profiter de leur récréation. Il leur faut parfois finir de manger en classe.
- En janvier, quand il a fait plus froid, les enfants de maternelle ont goûté dans leur classe avant de sortir en récréation, sans qu'il y ait eu besoin d'une « interpellation » des parents. Les enseignantes savent prendre en charge des enfants en s'adaptant aux températures hivernales.

**b) Devoirs à la maison**

*Les enseignants donnent peu ou pas de devoirs à la maison : certains parents constatent des disparités sur cet item avec les autres écoles du secteur, ainsi que sur les matières (cf. pas de mathématiques en dehors des tables par exemple). Pourquoi ?*

*Comment dans ce cas préparer nos enfants à l'important « changement de rythme » qui va s'opérer lorsqu'ils vont rentrer en 6<sup>ème</sup> ?*

Réponse :

M. GUYOT a cru à un gag en recevant cette question. En effet, pendant des années est revenue la question des devoirs à la maison trop longs, trop difficiles... (cf. par exemple l'an dernier, Conseil d'Ecole du 21/02/14) Il rappelle les derniers textes sur les devoirs à la maison : « À la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre. »

Les enseignants proposent aux parents de réfléchir aux points suivants :

- a) En cycle III, cela fait plusieurs années que les « devoirs » sont très peu importants (tables de multiplication, résumés courts d'histoire..., recherche de mots, textes à lire ou relire, poésies ou chants à apprendre). Les enseignants font remarquer que, malgré cette faible quantité de devoirs, certains enfants reviennent régulièrement à l'école sans avoir fait le travail.
- b) Pour information :
  - ✓ au 1<sup>er</sup> trimestre 2013-2014, 13 élèves sur 23 (60 %) inscrits en 6<sup>ème</sup> au collège ont reçu les félicitations ou les encouragements,
  - ✓ au 1<sup>er</sup> trimestre 2014-2015, 18 élèves sur 26 (70 %) inscrits en 6<sup>ème</sup> au collège ont reçu les félicitations ou les encouragements,
- c) L'un des objectifs prioritaires de la réforme des rythmes scolaires est de proposer aux enfants au travers des nouvelles activités périscolaires (NAP) des situations de calme, de recherche, de partage, de découverte dans tous les domaines qui touchent à la culture, au sport... Lorsque ces NAP sont mises en place en respectant ce cahier des charges, elles sont tout autant formatrices que les devoirs à la maison.
- d) L'équité et l'égalité veulent que tous les enfants soient traités par l'école de la même façon. Or, un enfant qui ne peut pas bénéficier en dehors de l'école de l'aide de ses parents ou dont les parents vont porter peu d'attention à sa scolarité n'est pas traité comme celui qui vit dans un milieu plus favorisé.
- e) Il a été constaté que ce n'est pas en donnant des devoirs à la maison qu'un élève en difficulté réussira mieux. Au contraire, les devoirs ne feront que renforcer ce sentiment d'échec.

**c) Bus de Tavey en retard :**

*Certains parents d'élèves font part de leur mécontentement suite au mail reçu lors du passage en retard du bus de Tavey et à l'absence de nombreux élèves qui en a résulté.*

Réponse :

M. GUYOT confirme ce qu'il a écrit dans ce mail et demande aux familles de le lire intégralement, ce qui aurait évité ce malentendu. Elles verront que, dans les deux passages suivants, seuls quelques parents étaient visés et rappelés à l'obligation de présence à l'école :

- ✓ « Ce mail s'adresse plus particulièrement à quelques familles de Tavey aujourd'hui, mais il concerne la totalité des familles de notre école qui pourront être confrontées un jour ou l'autre à la même situation. »
- ✓ « Bien sûr, les familles qui souhaitent conduire leurs enfants directement à l'école par leurs propres moyens peuvent le faire, mais ce n'est pas obligatoire : de toute façon, le bus passera. »

**d) Bus entre Trémoins et Verlans :**

*Il apparaît que des enfants dans le bus entre Trémoins et Verlans se détachent et changent de place au cours du trajet.*

Réponse :

M. GUYOT rappelle que les nouvelles tournées de bus mises en place depuis la rentrée 2014 par le Conseil Général n'ont pas permis l'accompagnement par un adulte entre Trémoins et Verlans lors des deux trajets de la pause méridienne.

Il précise également que, régulièrement, à l'école, sont abordés les thèmes de la sécurité, de la bonne tenue dans un bus, du port de la ceinture de sécurité... Dès qu'il le faut, les accompagnatrices font part aux enseignants des problèmes de comportement de certains enfants dans le bus, enfants auxquels sont systématiquement rappelées les règles de sécurité.

Les représentants des parents d'élèves observent que c'est aux parents de ces enfants indisciplinés d'apporter toutes les informations et l'éducation nécessaires à leur sécurité et à celle des autres.

#### **4.6.2 QUESTIONS / REMARQUES DIVERSES POUR LES REPRESENTANTS DU SIVU**

##### **a) Grève des enseignants - Service minimum (SMA)**

*Nous avons été interpellés par des parents concernant le service minimum pour la journée de grève. N'y a-t-il pas d'obligation concernant ce service?*

Réponse des élus : M. GILLE, Président du SIVU, précise que le SMA est régi par les articles L133-1 à 10 du Code de l'Education et que le SIVU mettra en place un SMA lorsque cela s'avèrera désormais nécessaire. Une liste des personnes volontaires et habilitées sera établie prochainement.

##### **b) Sécurisation des abords de l'école :**

*\* Allée entre les passages-piétons et l'école : nous avons évoqué lors du dernier conseil d'école la présence de mousse la rendant glissante. De nouvelles chutes ont eu lieu. Est-il possible de la nettoyer ? Merci.*

*\* Par ailleurs, des plaques de verglas aux abords de l'école, ainsi qu'aux entrées / sorties sont apparues suite aux dernières chutes de neige : merci de faire le nécessaire pour qu'elles soient retirées le plus rapidement possible.*

Réponse des élus :

- Le propriétaire de la zone couverte de mousse est à vérifier : Coisevaux ou SIVU ? Une vérification des périmètres sera effectuée et le nettoyage incombera à l'autorité compétente.
- M. BOULLEE déplore que les familles qui ont constaté ce problème de neige et de verglas ne l'en aient pas averti aussitôt, tout aurait été réglé le jour-même.
- M. GUYOT rappelle qu'il avait été envisagé de déposer un bac à sel dans le local à vélos afin de procéder immédiatement à un salage en cas de besoin.